

LE PUBLICISTE.

NONIDI Thermidor, an VI.

Célébration de la fête du 14 juillet par les Français qui se trouvent à Hambourg. — Occupation des émigrés et réfugiés français dans cette ville. — Détails sur la célébration du 14 juillet à Genève et à Carouge. — Entrée au Evol d'un vaisseau et d'une frégate espagnols, chargés de neuf millions de piastres. — Nouvelles diverses de Paris et des départemens.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 25 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des suppléments qui paroissent aussi-tôt qu'il y a suffisamment de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Hambourg, du 28 messidor.

Nous avons fêté ici le 14 juillet, malgré les obstacles que les magistrats de cette ville ont cherché à mettre à cet anniversaire. Nous l'avons célébré sans éclat & sans bruit, pour nous éviter de mauvaises chicanes. Nous nous sommes réunis une cinquantaine, à quelque distance de cette ville, & nous avons dîné ensemble. Le patriotisme & la joie ont embelli pour nous cette journée, qui rappelle tant d'immortels souvenirs à tout ami de la liberté.

Notre ville pourroit être regardée comme une esquisse de la France, parce que nous avons ici sur vos affaires toutes les nuances d'opinions qui vous divisent vous-mêmes. Tous les partis y ont, pour ainsi dire, leurs délégués; mais les plus violens ont perdu leur crédit, depuis que les espérances qu'ils se plaisoient à nourrir sont devenues trop absurdes pour exciter d'autre sentiment que la pitié ou le mépris.

Chacun des réfugiés de toute espece qui sont ici, vit comme il peut, & aucun sans peine. Il faut faire de nécessité vertu, & avoir recours à quelque genre d'industrie. Tous à-peu-près sont essayés, depuis les plus vulgaires jusqu'aux plus relevés.

Dumourier fait des brochures qu'il débite assez difficilement. Sa dernière, qui conseille la guerre aux rois & qui, s'ils ne suivent pas ses avis, leur montre un abîme à côté d'eux, n'a pas fait fortune parmi les peuples qui, pour des succès plus qu'incertains, ne se soucient pas d'aller à une boucherie presque certaine.

Un de ses anciens adjudans - généraux, nommé Rainville, a pris un parti plus solide. Il s'est fait restaurateur à Flottbech, à une lieue d'ici, dans un endroit qu'on nomme le Temple. Sa maison est devenue le rendez-vous de toute la brillante compagnie d'Hambourg & d'Altona.

Il seroit curieux pour un observateur, d'examiner jusqu'à quel point cette dispersion des Français, de toutes les opinions, dans presque tous les pays, a déjà influé

sur les mœurs de l'Europe. Comme ils sont en général parleurs & actifs, il est naturel qu'ils fassent prendre plus aisément que les autres, leurs idées & leurs habitudes; aussi n'y ont-ils pas manqué.

On s'est beaucoup réuni en France pour boire & manger depuis la révolution; on mange aujourd'hui plus que jamais par-tout. Les émigrés ont profité de ce goût, au moins ici. Ne sachant où donner de la tête, plusieurs d'entre'eux y ont multiplié les cafés, les glaciers, les maisons de traiteurs. Dans l'espace de trois mois, nous avons vu s'établir à Altona & à Hambourg, treize nouveaux restaurateurs.

Il semble aussi que l'incertitude de l'avenir rende plus nécessaires les jouissances du présent. On a sous les yeux tant d'exemples de l'instabilité des grandeurs & des fortunes humaines; tant d'individus naguères puissans & riches sont descendus du faite pour errer dans le chemin de la misere & de la proscription. On paroît s'accoutumer à ne compter que sur ce qu'on tient, & à ne pas faire, pour un tems lointain, des calculs que mille événemens peuvent déranger.

N'est-ce pas là une des causes de ce luxe, de celui de la table sur-tout, qui a fait aussi parmi nous d'incalculables progrès? Hambourg a toujours été renommé pour la bonne chere & la gourmandise. Mais ce qui étoit un plaisir est devenu une passion. Les mets les plus exquis sont prodigués. Il n'est plus rare de voir nos négocians faire des soupers qui montent à 800 ou 1000 marcs, argent de cette ville.

Depuis quelques années on se plaignoit du bureau de la poste d'Altona. On y trouvoit des lettres terriblement taxées. On soupçonnoit de cette exaction le secrétaire de la poste, nommé Priss. Dernièrement un négociant à Altona, nommé Hane, a intenté action contre lui pour des fraudes si visibles, qu'il n'a pu les taire. Mais avant que les magistrats s'en soient mêlés, M. Priss a pris le parti de la fuite. Sa place lui rapportoit à à-peu-près 800 livres, & il en a dépensé, les deux dernières années, au moins 40,000 en soupers, dîners & parties de plaisirs. On s'en étonnoit, d'autant plus que tout le monde savoit qu'il n'avoit point ou presque point de fortune. Hane a envoyé les pieces contre lui à Copenhague, & le procès s'instruit en ce moment.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

D'Arav, le 2 thermidor.

Les deux pieces suivantes ont été lues dans la séance de notre grand-conseil, le 28 messidor, & y ont excité

le plus vif enthousiasme, parce qu'elles ont prouvé que la France vouloit réellement notre indépendance. L'impression dans les trois langues en a été ordonnée, pour que toute la Suisse puisse les connoître.

Le citoyen Laharpe, au président du directoire exécutif de la république française.

Paris, le 18 messidor, an 6.

Citoyen président, j'arrive de Caen dans cet instant, & j'apprends avec une vive surprise que le conseil législatif helvétique vient de me nommer membre du directoire, en chargeant un sénateur de m'en apporter la nouvelle.

Avant de répondre à la confiance des représentans de ma nation, il m'importe essentiellement de savoir si le directoire exécutif de la république française agréé le choix de ma personne, & conserve au nouveau fonctionnaire la confiance dont il l'honora étant simple citoyen.

Le gouvernement helvétique, devant se comporter avec les agens du gouvernement de la république française, doit être composé d'hommes qui vous soient agréables, & dont l'attachement à la république française ne soit ni de commande, ni de fraîche date. Seul & isolé, je défendis jamais votre cause contre l'auteur de la coalition & le détournai d'envoyer des troupes contre vous, lorsque vous étiez encore foibles; je porte dans mon cœur les mêmes sentimens qu'alors.

La république helvétique doit, selon moi, être l'éternelle amie de la française. Appellé au gouvernement, j'y défendrai avec la même énergie nos communs intérêts; mais je le dirai avec la même franchise, il n'est point dans mon caractère d'être la créature d'aucun gouvernement étranger, & je mériterois bien peu votre estime, si j'en étois capable.

Veuillez, citoyen président, accueillir avec bonté les considérations ci-dessus, les présenter au directoire exécutif, avec l'expression de ma reconnaissance pour l'asyle qu'il voulut bien m'accorder, & me communiquer ses intentions qui détermineront seules ma décision.

Agréez, citoyen président, mes remerciemens personnels pour la bonté avec laquelle vous m'avez constamment écouté, & l'assurance de mon respect.

Signé, LAHARPE.

Réponse du directoire exécutif de la république française, au citoyen Laharpe, membre du directoire helvétique.

Paris, le 19 messidor, an 6.

C'est avec une véritable satisfaction que le directoire exécutif a appris votre nomination à l'une des deux places qui étoient devenues vacantes dans le directoire exécutif de la république helvétique, par la démission de deux de ses membres; & c'est avec une satisfaction nouvelle qu'il apprend par votre lettre du 18 de ce mois, que vous êtes disposé à accepter cette marque de la confiance de vos concitoyens. Il ne doute pas que dans les fonctions auxquelles vous êtes appelé, vous n'employez tous vos moyens pour consolider la liberté de votre patrie, pour affermir & faire aimer la constitution qui la gouverne, pour établir & cimenter entre la république française & la république helvétique des rapports intimes que sollicitent leurs intérêts politiques & commerciaux, autant que leur affection mutuelle.

Les principes que vous avez courageusement manifestés dans les tems où votre pays gémissoit sous le joug de l'oligarchie, & par la part active que vous avez prise

aux événemens qui l'ont rendue à la liberté, sont pour le directoire exécutif de sûrs garans de vos dispositions & il se félicite d'avoir, en vous donnant asyle pendant votre honorable proscription, conservé à la nation helvétique un citoyen digne, sous tous les rapports, de diriger vers les hautes destinées que sa révolution prépare.

Pour le président du directoire exécutif.

Signé, MERLIN.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Lettre adressée de Montauban au rédacteur, en date du 29 messidor.

Je suis cet Olivier, dont parle une lettre que vous m'avez insérée dans votre feuille du 13 de ce mois, comme ayant été adressée à un représentant. Je vous annonce que, par une procédure légalement faite devant le directoire & le jury, & envoyée au ministre de la police générale, votre lettre à mon adresse, prétendue signée *Féral* (curé), a été déclarée fautive. Il a été ainsi reconnu qu'elle étoit une invention de certains hommes qui ne dénoncent des troubles que pour en faire naître, & qu'il n'y avoit eu ni conspiration ni conspirateurs à Montauban.

Une autre prétendue conspiration de fusils, s'est terminée de même.

Je vous prie d'insérer ce que je vous écris dans votre journal, afin que la calomnie qui a voulu flétrir & ternir & mes concitoyens ne laisse aucune trace dans l'histoire publique.

Salut & fraternité.

Signé, OLIVIER.

De Genève, le 1^{er} thermidor.

La fête de la Fédération a été célébrée à Genève avec beaucoup de solennité; elle n'a été troublée par aucun accident, quoique la foule fut immense: environ cent mille citoyens ont été sous les armes depuis cinq heures du matin, sous les ordres du général Girard, dit *le Jeune*. Ils ont prêté le serment devant l'autel de la patrie, dans la plaine de Plainpalais, en présence du comité du gouvernement & des autorités constituées. Le citoyen Desportes a prononcé un discours analogue à la circonstance. Les salves d'artillerie & les fanfares ont duré toute la journée. Il s'est fait des repas dans les principales cités, principalement dans celles des *mignons*, de la *galerie*, de la *cloche*, &c. &c. Le commissaire du gouvernement, ainsi que le général, ont décerné par bataillon un prix au citoyen qui tirera le plus juste. Celui qui aura remporté le prix, le recevra des mains du citoyen Desportes.

La même fête a été célébrée à Carouge avec le même appareil. Le général Doppet a fait aussi un discours analogue à la fête. Il seroit à désirer, que les citoyens de cette commune vissent plus souvent fraterniser avec ceux de Genève.

De Nantes, le 3 thermidor.

Une lettre du *Féral* annonce qu'il est entré dans le port un vaisseau & une frégate espagnols, venant de la Havane, dont les chargemens consistent en neuf millions de piastres. Ils ont capturé dans leur route un navire anglais de cinq cents toimeaux, chargé de café, coton & indigo; mais un mauvais tems les a séparés.

De Strasbourg, le 4 thermidor.

La dernière note des ministres français à Ratis-

fait la plus de l'Empire ecclésiastique moins que les séances de la France &

Le citoyen

Les généraux du pays promptement un camp n'formant à l'armée de dans le duc l'armée de M

On paroît n'importe

— Demain des objets de jours seront les objets sero pagné de l'ins présentés avec commencera Tous ces el tiques, & ar le long du bo

— Le direct se dispose à avoir obtenu de la constitution

— On craint de Buonaparte Lanus s'étoit e

— Le généra toire.

— Le port tous ferrés ou bureau central tonnaires publi les lieux public

— A Toulon grand nombre dans la plupart

— Les citoyens d'arriver de la de commerce en

— On assure s'ébattre mis su de l'empereur gauche du Rhi livres, à titre

— De grande flotte anglaise qu est allé reprend ou à la jonction

fait la plus agréable sensation parmi beaucoup d'envoyés de l'Empire, quoique quelques-uns, & principalement les ecclésiastiques & leurs protecteurs, n'en aient été rien moins que contents. On s'attend à de grands débats dans les séances de la députation de l'Empire, quand on discutera sur la réponse à faire à cette note. On espère néanmoins que les articles principaux, relatifs à la paix entre la France & l'Empire, seront incessamment convenus.

Le citoyen Lalande a passé ici pour se rendre à Gotha.

De Bruxelles, le 6 thermidor.

Les généraux français viennent d'ordonner aux habitans du pays situé entre la Lahn & la Nidda, de faire promptement leur récolte, parce qu'il va y être établi un camp nombreux. Des magasins de subsistance se forment à Limbourg, sur la Lahn, pour la nourriture de l'armée qui doit s'y rassembler. Un camp sera formé dans le duché de Berg pour le 15 thermidor; toute l'armée de Mayence doit être campée à cette époque.

De Paris, le 8 thermidor.

On paroissoit croire hier au Luxembourg, que Buonaparte étoit heureusement arrivé à Alexandrie.

— Demain aura lieu l'entrée triomphale dans Paris, des objets de sciences & d'arts recueillis en Italie. Deux jours seront consacrés à ces cérémonies : le premier jour, les objets seront reçus par le ministre de l'intérieur, accompagné de l'institut national : le second jour, ils seront présentés avec solennité au directoire exécutif. La marche commencera, le 9 thermidor, à 9 heures du matin.

Tous ces chef-d'œuvres seront portés sur des chars antiques, & arriveront par la rive gauche de la Seine, le long du boulevard du Sud.

— Le directeur Rewbell, continuant à être incommodé, se dispose à aller prendre les eaux de Plombières, après avoir obtenu l'autorisation du corps législatif, aux termes de la constitution.

— On craint que le paquebot qui portoit Tallien auprès de Buonaparte, n'ait été pris par les Anglois. Le général Lanus s'étoit embarqué avec lui.

— Le général Brune se rend à Paris, par ordre du directoire.

— Le port des cannes à épée & à dard, & des bâtons ferrés ou plombés, est de nouveau défendu par le bureau central de Paris. Nul individu autre que les fonctionnaires publics, ne pourra se présenter en armes dans les lieux publics.

— A Toulon, les visites domiciliaires ont produit un grand nombre d'arrestations. Il n'en a pas été de même dans la plupart des autres villes.

— Les citoyens Myne & van Swinden sont sur le point d'arriver de la Haye à Paris, pour y négocier un traité de commerce entre les républiques française & batave.

— On assure que notre directoire, en faisant lever le séquestre mis sur les biens que M. de Metternich, ministre de l'empereur, possédait dans les pays situés à la rive gauche du Rhin, lui a adjugé une somme de 39 mille livres, à titre d'indemnité pour les produits.

— De grandes réjouissances ont été remarquées sur la flotte anglaise qui croise dans la mer du Nord. On ignore s'il faut les attribuer à l'arrivée de l'amiral Dunkan, qui est allé reprendre le commandement de cette escadre, ou à la jonction d'une partie de l'escadre russe.

— Suivant des lettres de Copenhague, une grande partie des équipages de cette flotte russe est composée de paysans qui n'ont aucune idée de la marine, & plusieurs des officiers se livrent aux excès qui suivent une ivresse presque continuelle.

— On craint à Philadelphie la reprise de la fièvre épidémique qui, l'année dernière, y a causé tant de ravages.

— A Milan, douze jeunes orphelines ont été dotées par les membres du grand-conseil, le jour de la fête de la fédération cisalpine.

— Le directoire batave a défendu le séjour de la Haye, & de quelques autres communes, aux chefs de différens partis, qu'il a fait mettre en liberté.

— Tipoo-Saib a envoyé des ambassadeurs à l'Isle-de-France. Ils ont emmené avec eux un corps de six cents hommes, qui pourra être utile pour nos projets ultérieurs dans l'Inde.

CORPS LÉGISLATIF CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen LECOINTE-PUYRAVEAU.

Séance du 8 thermidor.

Des citoyens, rentiers de l'état, adressent une pétition au conseil. Le directoire, disent-ils, a pris un arrêté qui permet aux rentiers de recevoir des bons pour le paiement de leur imposition; mais les rentiers au-dessous de 600 liv., & ceux de la caisse de la forge, ne jouissent pas de la faveur accordée aux autres, par l'arrêté.

Cette pétition est renvoyée à la commission des finances.

Bertrand (du Calvados) fait une motion d'ordre, relative à la loi du 19 fructidor, & sur-tout à l'article relatif à la liberté de la presse. Sans doute, il faut, dit-il, une loi qui garantisse les autorités républicaines des écrivains malveillans ou égarés qui les avilissent; mais aussi, il faut une garantie à l'un des droits que notre constitution consacre, celle de dire & d'imprimer sa pensée. C'est de cette liberté qu'il faut régler l'usage, afin que la licence ne s'en empare pas, pour compromettre la sûreté publique. La liberté de la presse illimitée a renversé le trône; bien réglée, elle doit conserver la république. Après le 18 fructidor, les écrivains qui avoient servi la cause de la royauté, furent condamnés au silence. Le directoire a le droit de sceler les presses; mais ici l'arbitraire, l'erreur, sont à craindre: il faut prendre un juste milieu, en donnant à la presse la liberté qu'elle doit avoir, en réprimant les abus qu'elle peut entraîner.

Le conseil arrête à cet effet la nomination d'une commission.

Chénier, organe d'une commission spéciale, propose de former, de la commune de Genève, le chef-lieu d'un nouveau département; ce département aura le nom de *lac Léman*; il se formera d'une partie du territoire du Mont-Blanc & de l'Ain. Sa population sera de 480 mille individus; ses bornes naturelles seront formées, au nord par la rive gauche du Rhin, au midi par le Mont-Blanc, à l'est par les gorges du Valais, à l'ouest par la chaîne du Mont-Jura. Ainsi les ressources industrielles de Genève seront conservées, & son industrie ne sera point transplantée sur un sol étranger; un jour viendra où le Rhône joint au Rhin permettra de rendre le lac Léman un vaste entrepôt. Chambéri réclame contre cette disposition; mais quelle protection ne doit pas le gouvernement à la ville qu'il vient d'adopter, lorsqu'il y trouve l'industrie,

l'amour des arts & des sciences, réunis à un attachement depuis long-tems prouvé pour l'amour de la liberté? La loi doit assurer à Geneve ce que le tems ne tarderoit pas à lui donner; ce sont ses effets naturels qu'elle va prévenir. — Le conseil a ordonné l'impression.

Joubert (de l'Hérault) présente un rapport sur les dépenses de la guerre pour l'an 7; son résultat est conforme à la demande de fonds formée par le directoire; la somme s'éleva à 262 millions 581 mille 260 fr., c'est-à-dire, 60 millions de moins que pour l'an 5 & l'an 6.

Garran, par motion d'ordre, se plaint de n'avoir pas vu inséré dans le feuilleton l'arrêté pris hier sur la proposition de Bergasse-Larisoule, relative au 9 thermidor.

Bergasse est entendu: hier, dit-il, le conseil a arrêté de commencer demain les trois journées du 9 thermidor, du 13 vendémiaire & du 18 fructidor. Actuellement je propose de prendre une résolution qui confirme cette disposition, de l'étendre à l'avenir, en fixant la fête au 18 fructidor de chaque année.

Une foule de membres se lèvent en criant: aux voix! aux voix! D'autres veulent le renvoi à une commission.

Si on ne renvoie pas à une commission, dit Cholet, je demanderai à l'instant la question préalable. On confond ces deux factions très-distinctes, celle du royalisme qui ne veut pas de notre gouvernement, & de l'anarchiste, qui ne veut aucun espede de gouvernement. Le 9 thermidor a vu tomber la tyrannie anarchique; je demande qu'on ne laisse point tomber dans l'oubli, la journée du 9 thermidor. Je demande le renvoi à une commission.

Cet avis est vivement appuyé, mais on demande que la résolution soit mise aux voix. Le président consulte le conseil & prononce que la résolution est adoptée.

Les plus vives réclamations s'élevent. Le président veut faire une seconde épreuve.... J'ai demandé la parole, dit Labrousse, pour dire au président que le renvoi à la commission a passé à la majorité de 8 contre un.

Je n'ai pas vu du même oeil que mon collègue, dit le président. L'épreuve est renouvelée, & le renvoi à la commission prononcé à une forte majorité.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LAVEAUX.

Séance du 8 thermidor.

Guyonard (de Guingamp) demande, par motion d'ordre, qu'à l'exemple de l'arrêté pris hier par le conseil des cinq-cents, le conseil arrête qu'il célébrera demain, avec le 9 thermidor, les journées des 13 vendémiaire & 18 fructidor, qui ont délivré le corps législatif de la tyrannie royaliste, comme celle du 9 thermidor avoit délivré la convention de la tyrannie démagogique. Il demande que préalablement, il soit envoyé un message au conseil des cinq-cents, pour s'assurer si réellement il a pris hier l'arrêté dont il s'agit.

On demande vivement l'ordre du jour. Quelques voix demandent que l'ordre du jour ne porte que sur la proposition d'envoyer un message.

Marbot demande qu'il porte sur le tout, afin que le conseil conserve la faculté de célébrer à leurs véritables époques, le 13 vendémiaire & le 18 fructidor, deux jour-

nées qui ont eu une si grande influence sur les destinées de la république.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

On ouvre la discussion sur la résolution du 16 floréal, relative aux enfans nés hors mariage.

Girod (de l'Ain) se sert de l'aveu fait par la commission, dans son rapport, qu'il est nécessaire qu'une loi modifie celle du 12 brumaire, & concilie promptement la morale & la faveur dû au mariage avec les droits des enfans naturels, pour combattre la résolution. Puisqu'on faisoit une loi nouvelle, dit-il, il falloit qu'elle atteignît ce degré de perfection indiqué par la commission elle-même, & que, par un effet rétroactif, on n'introduisît pas dans les menages jusqu'alors paisibles, des objets de discord. Girod vote pour le rejet de la résolution.

Le conseil continue la discussion à premedi.

Il reçoit & approuve de suite deux résolutions d'hier. La première autorise la commune de Tours à acquérir un terrain national pour élargir une rue. La seconde accorde des indemnités aux héritiers d'Antoine, nommé député par la colonie de Saint-Domingue.

Bourse du 8 thermidor.

Amsterdam.....58 $\frac{1}{2}$, 59 $\frac{1}{4}$.	Montpellier.....pair 8
Idem.....55 $\frac{1}{2}$, 56 $\frac{1}{4}$.	Rente provis.....83 f.
Hambourg.192 $\frac{1}{2}$, 190 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$.	Tiers cons.....83 f. 25 c.
Madrid.....11 f. 75 c.	Bon 2/3.....97 f. 50 c.
Mad. effect...14 f. 75 à 70 c.	Bon $\frac{1}{2}$
Cadix.....12 à 11 f. 75 c.	Bon $\frac{1}{4}$54 f.
Cad. effect.....14 f. 75 c.	Or fin.....108
Gènes.....97 $\frac{1}{4}$ à 98, 95 $\frac{1}{4}$ à 96.	Lingot d'arg.....50 f. 63
Livour.....105, 104 $\frac{1}{2}$.	Portugaise.....97
Bâle..... $\frac{1}{2}$ per., 2 per.	Piastre.....5 f. 38
Geneve.....2 $\frac{1}{4}$ per.	Quadruple.....31 f. 50
Lyon.....pair 15 j.	Ducat d'Hol.....11 f. 65
Marseille.....pair 15 j.	Guinée.....
Bordeaux.....pair 15 j.	Souverain.34 f. 75 c. à 35

Esprit $\frac{5}{8}$, 415 à 425 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 270 à 280 fr. — Huile d'olive, 1 f. 15 à 20 c. — Café Martin, 3 fr. 10 à 12 fr. — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 cent. — Sucre d'Avre, 2 fr. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 40 à 55 c. — Sucre de Marseille, 1 f. 15 à 20 c. — Coton du Levant, 2 f. 70 c. — Coton des isles, 3 f. 60 à 4 f. 50 c. — Sel, 5 f.

LES CHEMISES ROUGES, ou mémoires pour servir à l'histoire des anarchistes, 2 vol. in-12; prix, 3 fr. & 4 fr. 20 cent. par la poste. A Paris, chez Deroy, rue Hautefeuille, n°. 34; & Maret, Palais National, ci-devant Egalité, cour des Fontaines.

MANUEL des Orfèvres, Joailliers, bijoutiers, Essayeurs & Affineurs, par le citoyen Lesueur, professeur de mathématiques. Prix, 80 cent. pour Paris, & 2 fr. 10 cent. franc de port. A Paris, chez le citoyen Everat, imprimeur-libraire, rue Montorgueil, n°. 57, ci-devant le passage du Saumon.

Cet ouvrage est approuvé par le ministre de l'intérieur & l'administration des monnoies. Il comprend les instructions & les lois nécessaires à la comparaison réciproque des anciens titres de l'argent, ainsi que des anciens poids, avec les titres & les poids du nouveau système. Ce Manuel ne doit pas être confondu avec un autre qui, quoiqu'intitulé Manuel des Contrôleurs, a été approuvé & annoncé sous le titre: Manuel des Orfèvres, &c.

A. FRANÇOIS.